

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-trois,**

**Le jeudi 20 juillet à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOIN, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, David JARRY, Olivier LARMANJAT, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir à BODIN Christelle), Benoit GOUBAND (pouvoir à David JARRY), Benoît LOISEAU, Guy NOGRET (pouvoir à GROLLEAU Jean-Jacques), Cécile SAUVETRE.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

**N°2023-035 Avis PC n° 07914723E0004**

Suite à l'avis défavorable rendu par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres pour le PC 079147 23 E0004 émis le 5 juillet 2023, le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose de voter à bulletin secret.

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 13 voix **POUR** de donner un avis **FAVORABLE** au projet d'agrandissement d'un hangar à fourrages et de la construction d'une stabulation bovins en appentis ; sachant que des conventions de servitudes ont été passé avec les deux propriétaires des deux étangs situés à moins de 200 mètres pour un volume d'eau supérieur à 5.000 m3.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 20 juillet 2023  
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

